



La Municipalité de  
**SAINTE-CHRISTINE**

646, 1<sup>er</sup> Rang  
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

# Avis public

## **ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 353-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 350 000 \$ SERVANT DE MARGE DE CRÉDIT**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et secrétaire-trésorière que :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 13 octobre 2021, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 353-2021 décrétant un emprunt temporaire de 350 000 \$ servant de marge de crédit.

Ce règlement a pour objet de décrétant un emprunt temporaire de 350 000 \$ servant de marge de crédit sur un terme de 5 ans et renouvelable pour un terme de 5 ans à chaque renouvellement.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville sis au 646, 1<sup>er</sup> Rang Ouest à Sainte-Christine ou en adressant une demande par courriel à [directiongenerale@ste-christine.com](mailto:directiongenerale@ste-christine.com)

Donné à Sainte-Christine ce 14 octobre 2021.

La directrice générale et  
Secrétaire-trésorière,

Heidi Bédard